

HERBICIDE LIQUIDE OPTION^{MC} 2.25 OD



GROUPE **2** HERBICIDE

EN VENTE POUR USAGE DANS L'EST DU CANADA
ET AU MANITOBA SEULEMENT

USAGE COMMERCIAL



AVERTISSEMENT - IRRITANT POUR LA PEAU
ATTENTION - IRRITANT POUR LES YEUX
SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU

N° D'HOMOLOGATION: 27424
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARANTIE:
Foramsulfuron 22,5 g/L

LIRE L'ÉTIQUETTE ET CETTE BROCHURE AVANT L'EMPLOI

Renseignements sur le produit: 1-888-283-6847

Bayer CropScience Inc.
Suite 200, 160 Quarry Park Blvd S.E.
Calgary, Alberta T2C 3G3

**EN CAS DE DÉVERSEMENT, D'EMPOISONNEMENT OU D'INCENDIE, COMPOSER
LE NUMÉRO 1-800-334-7577 (24 HEURES PAR JOUR)**

Herbicide Liquide OPTION 2.25 OD

Table des matières:

	Numéro de section :
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX Le produit	1
SÉCURITÉ ET MANUTENTION Précautions, vêtements et équipement protecteurs, et délai de sécurité	2
Premiers soins et renseignements toxicologiques	3
Précautions et renseignements sur l'environnement	4
Entreposage	5
Élimination	6
MODE D'EMPLOI Cultures, mauvaises herbes, doses d'emploi, périodes d'applications et adjuvants	7
Mélanges en réservoir pour usage dans le maïs cultivé	8
Cultures à usage limité	9
Recommandations sur la gestion de la résistance	10
Instructions d'application, mises en garde et restrictions relatives aux nouvelles cultures	11
Instructions de mélange	12
Nettoyage du pulvérisateur	13
Alimentation du bétail et délais d'attente	14
Avis	15

Pour plus de renseignements, communiquer avec :

Renseignements sur le produit: 1-888-283-6847

Bayer CropScience Inc.
Suite 200, 160 Quarry Park Blvd S.E.
Calgary, Alberta T2C 3G3

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Section 1: LE PRODUIT

L'herbicide Liquide OPTION 2.25 OD est un herbicide de postlevée qui supprime un large spectre de graminées et de mauvaises herbes à feuilles larges dans le maïs cultivé, dans l'est du Canada et au Manitoba, selon des méthodes classiques de travail du sol et dans les bleuets nains dans l'est du Canada..

SÉCURITÉ ET MANUTENTION

Section 2: PRÉCAUTIONS, VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT PROTECTEURS, ET DÉLAI DE SÉCURITÉ

PRÉCAUTIONS:

AVERTISSEMENT: IRRITANT POUR LA PEAU

ATTENTION: IRRITANT POUR LES YEUX

SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Éviter le contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation.

Se laver à fond après l'emploi et avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes.

N'appliquer que lorsque la possibilité de dérive vers des quartiers résidentiels ou des zones d'activités humaines, telles que maisons, chalets, écoles et aires récréatives, est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, de la température et des réglages de l'équipement d'application et des pulvérisateurs.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site internet www.croplife.ca.

Vêtements et équipement protecteurs:

Porter une chemise à manches longues, un pantalon, des chaussettes et des chaussures durant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. De plus, mettre des gants résistant aux produits chimiques durant le mélange, le chargement, le nettoyage et les réparations.

Délai de sécurité:

Ne pas retourner ni laisser un ouvrier retourner dans les zones traitées avant que les résidus n'aient séché.

Section 3: PREMIERS SOINS ET RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

PREMIERS SOINS: Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Contient des distillats de pétrole; le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration. Le personnel médical doit communiquer sans frais avec les Services de renseignements médicaux de Bayer, au 1-800-334-7577.

Section 4: PRÉCAUTIONS ET RENSEIGNEMENTS SUR L'ENVIRONNEMENT :

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Respecter les zones tampons indiquées dans la brochure sous le mode d'emploi (voir la Section 8: Mélanges en réservoir et la Section 10: Instructions d'application, Mises en garde et restrictions relatives aux nouvelles cultures).

Ce produit peut être nocif pour les arthropodes prédateurs ou les parasites utiles. Il faut recourir à la meilleure technique d'application disponible, avec le moins de dérive hors cible, afin de réduire les effets sur les arthropodes utiles dans les limites du champ.

Ne pas appliquer aux endroits présentant un risque de ruissellement. Si des averses sont imminentes, retarder la pulvérisation. Ne pas appliquer et ne pas vider ou rincer l'équipement de pulvérisation sur des arbres ou autre végétation (ou à proximité), ni dans les zones jusqu'où leurs racines peuvent s'étendre, ni aux endroits où le produit chimique peut être lessivé ou peut s'infiltrer jusqu'aux racines.

Ce produit contient un distillat de pétrole peut être modérément ou hautement toxique pour les

organismes aquatiques. Éviter toute contamination des systèmes aquatiques durant l'application. Ne pas contaminer les sources d'eau d'irrigation ou l'eau potable ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.
UTILISER UNIQUEMENT AUX FINS ET AUX DOSES RECOMMANDÉES.

Section 5: ENTREPOSAGE

Entreposer dans le contenant d'origine.

Entreposer le contenant hermétiquement fermé à l'écart des semences, des engrais, des plantes et de la nourriture pour humains ou pour animaux.

Si le produit est entreposé depuis au moins un an, bien le secouer avant l'emploi.

Ne pas utiliser ni entreposer dans la maison ni autour de celle-ci.

Section 6: ÉLIMINATION

Élimination du contenant recyclable:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Élimination du contenant réutilisable:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Élimination du contenant à remplissage multiple:

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant.

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir:

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Élimination de la solution non utilisée:

S'il reste de la solution de pulvérisation dans le réservoir une fois l'application terminée, elle doit être pulvérisée sur le périmètre du champ qui vient d'être traité loin des sources d'approvisionnement en eau, des fossés, et des canaux d'irrigation.

MODE D'EMPLOI**Section 7: CULTURES, MAUVAISES HERBES, DOSES D'EMPLOI, PÉRIODES D'APPLICATION, ADJUVANTS**

ADJUVANTS À PULVÉRISER: L'herbicide liquide OPTION 2.25 OD doit être utilisé en association avec l'engrais azoté liquide (28 % de NAU) à raison de 2,5 L/ha. L'utilisation d'un engrais azoté liquide à pulvériser est recommandé.

STADES DU MAÏS : Appliquer l'herbicide liquide OPTION 2.25 OD entre les stades 1 à 8 feuilles du maïs ou lorsque 5 ou 6 colliers sont visibles (on compte une feuille lorsque la feuille suivante est visible dans le verticille). Il faut consulter l'étiquette du produit d'association pour connaître les autres restrictions relatives aux stades foliaires.

DOSES D'APPLICATION ET STADES DES MAUVAISES HERBES : Pour usage dans le maïs cultivé, l'herbicide liquide OPTION 2.25 OD doit être appliqué à raison de 1,56 L de produit/ha et toujours dans le mélange en réservoir avec l'un des herbicides indiqués à la section 8. On obtient une suppression optimale des mauvaises herbes suivantes lorsque l'herbicide liquide OPTION 2.25 OD est appliqué dans le mélange en cuve au stade foliaire recommandé pour les mauvaises herbes.

MAUVAISE HERBE**PÉRIODE D'APPLICATION**

Chiendent

3-6 feuilles (jusqu'au début du tallage)

GRAMINÉES ANNUELLES

Échinochloa pied-de-coq

1-6 feuilles (jusqu'au début du tallage)

Digitaire sanguine

1-6 feuilles (jusqu'au début du tallage)

Panic d'automne

1-4 feuilles (jusqu'au début du tallage)

Sétaire verticillée

3-5 feuilles (jusqu'au début du tallage)

Sétaire verte

2-5 feuilles (jusqu'au début du tallage)

Sétaire glauque

2-5 feuilles (jusqu'au début du tallage)

Cenchrus à épines longues

3-5 feuilles

Panic millet

2-5 feuilles (jusqu'au début du tallage)

Muhlenbergie feuillée

3-6 feuilles (jusqu'au début du tallage)

Panic capillaire

2-4 feuilles

MAUVAISES HERBES À FEUILLES

LARGES

Mouron des oiseaux	4-6 feuilles
Amarante à racine rouge	1-7 feuilles
Abutilon	1-4 feuilles
Moutarde des champs	5-7 feuilles
Vélar fausse-giroflée	5-9 feuilles
Morelle noire de l'est	1-5 feuilles
Chénopode blanc	4-8 feuilles
Petite herbe à poux (répression)	2-4 feuilles

Section 8: MÉLANGES EN RÉSERVOIRS POUR USAGE DANS LE MAÏS CULTIVÉ

Consulter l'étiquette du produit d'association pour obtenir d'autres instructions concernant le mode d'emploi, les restrictions et les précautions. Certains produits d'association peuvent avoir des restrictions supplémentaires relatives aux stades foliaires des cultures. Consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon la plus grande (la plus restrictive) associée au mélange en réservoir.

Pour supprimer les mauvaises herbes présentes et les repousses ultérieures de mauvaises herbes à feuilles larges annuelles et/ou de graminées annuelles (voir les instructions de mélange en réservoir), l'herbicide liquide OPTION 2.25 OD peut être mélangé à raison de 1,56 L/ha avec les herbicides suivants :

PRODUIT D'ASSOCIATION	DOSE	INSTRUCTIONS
Aatrex Nine-0*	930 g – 1,24 kg/ha	Ajuster la dose de Aatrex Nine-O au niveau d'activité résiduelle souhaité. Appliquer jusqu'au stade de 8 feuilles du maïs.
Aatrex 480 *	1,75 – 2,33 L/ha	Ajuster la dose d'atrazine au niveau d'activité résiduelle souhaité. Appliquer jusqu'au stade de 8 feuilles du maïs.
Banvel II	300 ml/ha	Ce mélange en réservoir offrira une meilleure suppression des mauvaises herbes à feuilles larges annuelles. Appliquer jusqu'au stade de 8 feuilles du maïs.
Marksman	2,5 L/ha	Ce mélange en réservoir offrira une suppression résiduelle des graminées annuelles et des mauvaises herbes à feuilles larges annuelles. Appliquer jusqu'au stade de 5 feuilles du maïs.
Peak	13,3 g/ha	Ce mélange en réservoir offrira une meilleure

+ Banvel II	+ 300 ml/ha	suppression des mauvaises herbes à feuilles larges annuelles. Appliquer jusqu'au stade de 7 feuilles du maïs.
Herbicide Distinct (Agricole) <i>ou</i> Herbicide Distinct granulé dispersable dans l'eau	285 g/ha	Ce mélange en réservoir offrira une meilleure suppression des mauvaises herbes, incluant la suppression de la petite herbe à poux, renouée liseron et renouée persicaire. Appliquer jusqu'au stade de 6 feuilles du maïs. Ne pas utiliser sur le maïs sucré ou le maïs de semence.
Pardner + Aatrex Nine-0 <i>ou</i> Aatrex 480	0,5 L/ha + 0,55 kg/ha <i>ou</i> 1,04 L/ha	Ce mélange en réservoir offrira une meilleure suppression des mauvaises herbes, plus suppression de petite herbe à poux, renouée liseron et renouée persicaire. Appliquer jusqu'au stade de 8 feuilles du maïs.
Callisto 480 SC + Aatrex Nine-0 <i>ou</i> Aatrex 480	0,21 L/ha + 0,31 kg/ha <i>ou</i> 0,58 L/ha	Ce mélange en réservoir offrira une meilleure suppression des mauvaises herbes, plus suppression de petite herbe à poux, renouée liseron et renouée persicaire. Appliquer jusqu'au stade de 8 feuilles du maïs.

* Pour l'atrazine d'une concentration différente, ajuster la dose en conséquence.

Mélange en réservoir pour usage au Manitoba seulement

PRODUIT D'ASSOCIATION

DOSE

INSTRUCTIONS

Banvel II®

300 ml/ha

Ce mélange en réservoir offrira une meilleure suppression des mauvaises herbes à feuilles larges annuelles. Appliquer jusqu'au stade de 8 feuilles du maïs.

Note:

NE PAS mélanger l'herbicide liquide OPTION 2.25 OD avec des pesticides, engrais ou tout autre adjuvant agrochimique à moins que le mélange ne soit recommandé sur cette étiquette.

Section 9: Cultures à usage limité

AVIS À L'ACHETEUR: LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ: LE MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites ci- dessous, a été établi par des personnes autres que Bayer CropScience et a été homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Bayer CropScience ne formule aucune allégation et n'offre aucune garantie concernant l'efficacité du produit ou à la tolérance des cultures (phytotoxicité du produit) lorsque ce produit est appliqué sur les cultures mentionnées ci-dessous. Par conséquent, l'acheteur et l'utilisateur acceptent toute responsabilité des effets de l'utilisation du produit, et libèrent Bayer CropScience de toute réclamation relative à l'efficacité et(ou) à la phytotoxicité du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée ci-dessous.

CULTURE	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	DOSE DE L'HERBICIDE LIQUIDE OPTION 2.25 OD	REMARQUES
Bleuets nains (Est du Canada seulement)	Mauvaises herbes mentionnées à la section 7, plus les variétés de fétuque suivantes : Répression de : <ul style="list-style-type: none"> • Fétuque chevelue • Fétuque ovine • Fétuque rouge • Fétuque élevée 	Appliquer l'Herbicide OPTION 2.25 OD LIQUIDE à raison de 1,56 L/ha conjointement avec un engrais liquide azoté (UAN à 28 %) à raison de 2,5 L/ha.	<ul style="list-style-type: none"> • Appliquer l'Herbicide OPTION 2.25 OD LIQUIDE sur les bleuets nains, au printemps de l'année de repousse, lorsque les mauvaises herbes mentionnées à la section 7 sont aux stades de croissance indiqués et que la fétuque est au stade 1-6 feuilles. • Appliquer dans un minimum de 150 litres d'eau par hectare. • Ne pas appliquer l'Herbicide OPTION 2.25 OD LIQUIDE dans un champ plus d'une fois par an, • Application terrestre seulement. NE PAS appliquer par voie aérienne. • Consulter les sections 7 et 10 pour plus d'information sur le mode d'emploi ainsi que les mises en garde.

Section 10: GESTION DE LA RÉSISTANCE À L'HERBICIDE

Gestion de la résistance à l'herbicide liquide OPTION 2.25 OD, herbicide du groupe 2. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide liquide OPTION 2.25 OD et à d'autres herbicides du groupe 2. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

1. Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide liquide OPTION 2.25 OD ou les herbicides du même groupe 2 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.
2. Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
3. Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
4. Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
5. Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
6. Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
7. Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Bayer CropScience au numéro sans frais 1-888-283-6847.

Section 11: INSTRUCTIONS D'APPLICATION, MISES EN GARDE ET RESTRICTIONS RELATIVES AUX NOUVELLES CULTURES

Instructions:

Appliquer une fois par saison seulement.

Pour obtenir les meilleurs résultats qui soient, appliquer sur les mauvaises herbes levées, jeunes et en pleine croissance.

L'herbicide liquide OPTION 2.25 OD agira sur les mauvaises herbes qui sont plus grosses que le stade foliaire recommandé, mais la rapidité d'action et le degré de suppression

risquent d'être diminués.

Appliquer l'herbicide liquide OPTION 2.25 OD dans au moins 150 L/ha d'eau et à une pression de 175 à 275 kPa.

L'utilisation de buses à jet plat de 80° ou de 110° est fortement recommandée pour assurer un épandage uniforme et une pénétration optimale du couvert végétal. Utiliser des tamis de filtre de 50 mailles ou moins.

Suivre les autres instructions sur l'étiquette relativement à la dose et à la période d'application appropriées.

La rapidité d'action de l'herbicide liquide OPTION 2.25 OD est influencée par des facteurs environnementaux. La croissance des mauvaises herbes cesse au bout de 1 à 3 jours après l'application de l'herbicide liquide OPTION 2.25 OD. Le temps chaud et humide favorise l'action de l'herbicide liquide OPTION 2.25 OD. Les symptômes de jaunissement apparaissent habituellement au bout de 5 à 10 jours.

Par temps frais et/ou sec, l'action du produit peut être réduite ou reportée. La suppression des mauvaises herbes peut également être réduite si l'application est faite lorsque les mauvaises herbes sont recouvertes de poussière ou en présence d'une forte rosée, d'un brouillard épais ou de bruine/pluie.

L'herbicide liquide OPTION 2.25 OD agit essentiellement comme un herbicide de contact et affiche une activité résiduelle limitée dans le sol. L'application uniforme est importante pour obtenir une suppression constante des mauvaises herbes. La suppression risque d'être réduite si le couvert végétal s'est refermé au-dessus des mauvaises herbes, interceptant ainsi le produit pulvérisé.

Application à l'aide d'un pulvérisateur de grandes cultures: **NE PAS** appliquer durant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit quand les vents soufflent en rafales. **NE PAS** appliquer en gouttelettes de pulvérisation de taille inférieure au calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La rampe d'aspersion doit se trouver à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

NE PAS appliquer du haut des airs.

ZONES TAMPONS :

L'utilisation des méthodes de pulvérisation et de l'équipement suivants **NE** requiert **PAS** une zone tampon : pulvérisateur manuel ou dorsal, pulvérisateur inter-rangée capoté, traitement localisé, trempage du sol et incorporation au sol.

Il est nécessaire que les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et la lisière de l'habitat terrestre vulnérable le plus proche de ce point dans la direction du vent (p. ex., des prairies, des forêts, des brise-vents, des terres à bois, des haies, des grands pâturages libres, des rivages ou des zones arbustives), des habitats

d'eau douce vulnérables (p. ex., des lacs, des rivières, des brouillards, des étangs, des fondrières des Prairies, des ruisseaux, des marais, des réservoirs et des milieux humides).

Méthode d'application	Culture	Zones tampons (m) requises pour la protection des :		
		Habitats dulcicoles d'une profondeur :		Habitat terrestre
		Inférieure à 1 m	Supérieure à 1 m	
Pulvérisateur de grandes cultures*	Maïs, Bleuets nains	1	1	3

*Dans le cas d'un traitement à l'aide d'un pulvérisateur de grandes cultures, il est possible de réduire les zones tampons au moyen d'écrans et de cônes de réduction de la dérive. Les pulvérisateurs dont la rampe d'aspersion est équipée d'un écran sur toute sa longueur et qui s'étend jusqu'au couvert végétal ou au sol permettent de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 70 %. L'utilisation d'une rampe d'aspersion dont chaque buse est munie d'un écran conique fixé à une hauteur inférieure à 30 cm du couvert végétal ou du sol permet de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 30 %.

Lorsqu'un mélange en cuve est utilisé, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon la plus grande (la plus restrictive) des produits utilisés dans le mélange en cuve.

Mises en garde concernant l'application:

APPLIQUER AVEC DE L'ÉQUIPEMENT AU SOL SEULEMENT. NE PAS APPLIQUER DU HAUT DES AIRS.

Si la culture subit un stress attribuable à des conditions environnementales anormales, reporter l'application jusqu'à ce que ces conditions cessent et après que la culture et les mauvaises herbes auront repris leur croissance.

Utiliser des buses de pulvérisation qui procurent un bon épandage et de petites gouttelettes. Ne pas utiliser de buses à miroir.

Éviter le contact avec des plantes ou des cultures désirables, soit par application directe ou par dérive de pulvérisation, à défaut de quoi il y a risque de dommages sérieux.

Pour assurer la sécurité maximale de la culture, ne pas appliquer l'herbicide liquide OPTION 2.25 OD sur le maïs qui a été traité avec un insecticide organophosphoré, comme Counter®. Si un hybride RI (résistant aux insectes) de maïs cultivé est semé, les insecticides organophosphorés peuvent être utilisés conformément au mode d'emploi sur l'étiquette, sans augmenter le risque de dommages à ces hybrides par suite de l'application de l'herbicide liquide OPTION 2.25 OD.

Restrictions relatives aux nouvelles cultures:

Seules les cultures suivantes ont fait l'objet d'essais sur le terrain afin d'établir si elles peuvent être semées en toute sécurité à l'intervalle mentionné suite à une application de l'herbicide liquide OPTION 2.25 OD. Pour éviter le risque de dommages aux cultures ultérieures suite à une application à la dose recommandée de l'herbicide liquide OPTION 2.25 OD, respecter le choix de cultures ainsi que les intervalles de réensemencement qui apparaissent sur cette

étiquette et sur l'étiquette du produit d'association, et suivre toujours l'intervalle de réensemencement le plus restrictif.

CULTURE	INTERVALLE DE SEMIS
Blé d'hiver	4 mois
Luzerne	10 mois
Orge de printemps	10 mois
Haricots secs (tous types)	10 mois
Chou pommé	10 mois
Canola de printemps	10 mois
Trèfle rouge	10 mois
Maïs cultivé et sucré	10 mois
Avoine de printemps	10 mois
Pois cultivé et de transformation	10 mois
Pomme de terre	10 mois
Soja	10 mois
Betterave à sucre	10 mois
Timothy	10 mois
Tomate cultivée et marché frais	10 mois
Blé de printemps	10 mois

Section 12: INSTRUCTIONS DE MÉLANGE

L'herbicide liquide OPTION 2.25 OD doit être appliqué avec de l'équipement propre convenablement calibré.

L'herbicide liquide OPTION 2.25 OD est spécialement formulé pour se mélanger facilement à l'eau.

Avant d'ajouter l'herbicide liquide OPTION 2.25 OD dans le réservoir de pulvérisation, s'assurer que ce dernier est bien propre (consulter la section 12 «NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR»).

1. Remplir le réservoir à moitié d'eau propre et commencer l'agitation.
2. Verser la quantité appropriée de l'herbicide liquide OPTION 2.25 OD et continuer l'agitation jusqu'à ce que le produit soit bien dispersé. L'herbicide liquide OPTION 2.25 OD être entièrement mélangé à l'eau avant l'ajout de tout autre produit.
3. Ajouter la quantité appropriée des produits d'association de formulation sèche tout en continuant l'agitation. S'assurer que le produit est complètement dispersé avant de passer à l'étape suivante.
4. Ajouter la quantité appropriée des produits d'association de formulation liquide tout en continuant l'agitation.
5. À mesure que le réservoir se remplit et que l'agitation se poursuit, ajouter l'adjuvant de pulvérisation requis, l'engrais azoté liquide (NAU à 28%).
6. Ajouter le reste d'eau tout en agitant et pulvériser dans les 24 heures suivant la préparation du mélange afin d'éviter la dégradation du produit.
7. Si l'herbicide liquide OPTION 2.25 OD doit être ajouté à un réservoir partiellement rempli d'herbicides pour le maïs, préparer une bouillie de l'herbicide liquide OPTION

2.25 OD avec de l'eau propre avant de verser dans le réservoir. Cela a pour effet d'empêcher les produits d'association de nuire à la dissolution de l'herbicide liquide OPTION 2.25 OD.

Note: S'assurer que tous les circuits (tuyaux, rampes, etc.) affichent la concentration appropriée de l'herbicide liquide OPTION 2.25 OD et d'eau avant de commencer l'application. Agiter vigoureusement pour disperser complètement les mélanges de pulvérisation qu'on aurait laissé reposer dans le réservoir.

Section 13: NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR

Avant et après l'emploi de l'herbicide liquide OPTION 2.25 OD, toujours procéder à un nettoyage complet du réservoir de pulvérisation, des conduites et du filtre. Les mesures suivantes sont recommandées:

1. Vider et rincer le réservoir, la rampe et tous les tuyaux pendant plusieurs minutes avec de l'eau propre contenant un détergent ménager. Ne pas nettoyer ni vider le pulvérisateur à proximité de la végétation désirable, de puits ou d'autres sources d'eau.
2. Remplir le réservoir de pulvérisation avec de l'eau propre et ajouter un litre d'ammoniac ménager (contenant 3 % d'ammoniac) par 100 litres d'eau. Agiter la solution pendant 15 minutes avant de la purger par la rampe et les buses. Vider le système complètement.
3. Enlever les buses et les tamis et laver séparément dans un seau contenant la solution d'ammoniac.
4. Bien rincer le réservoir, les tuyaux, les rampes, les buses et les tamis avec de l'eau propre pendant au moins 5 minutes afin d'enlever toute trace d'ammoniac.
5. Inspecter le réservoir afin d'y déceler des résidus visibles. Le cas échéant, reprendre l'étape 2.
6. Éliminer les rinçures conformément à la réglementation provinciale.

Section 14: ALIMENTATION DU BÉTAIL ET DÉLAIS D'ATTENTE

NE PAS laisser paître les bêtes dans les champs de maïs traités ni couper ce maïs pour le fourrage dans les 45 jours suivant l'application.

NE PAS récolter le grain dans les 70 jours suivants l'application. Consulter l'étiquette du produit d'association pour obtenir d'autres données sur l'alimentation du bétail et les délais d'attente.

Section 15: AVIS

AVIS À L'UTILISATEUR:

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la

Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS, COMMUNIQUER AVEC:

Renseignements sur le produit: 1-888-283-6847

Bayer CropScience Inc.
Suite 200, 160 Quarry Park Blvd S.E.
Calgary, Alberta T2C 3G3

OPTION et Pardner sont des marques de commerce de Bayer.

Banvel II, Counter, Distinct et Marksman sont des marques déposées de BASF.

Aatrex, Callisto et Peak sont des marques déposées d'une compagnie du groupe Syngenta.

130208